



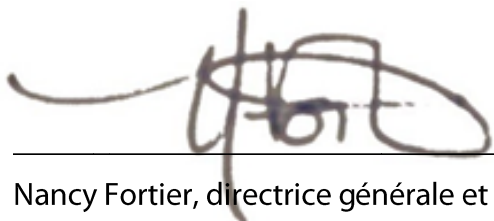
## **AVIS PUBLIC**

### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :**

Le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 477-2021 DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES POUR L'ANNÉE 2021 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE JOLIETTE** » a été adopté le 19 janvier 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 20<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt et un.**



---

Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC DE JOLIETTE, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 20 janvier 2021 entre 8 h et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 janvier 2021.



---

Signature